



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Membres	73
Présents	65
Pouvoirs	04
Votants	69
Exprimés	69
Pour	69
Contre	-

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 21 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 73

Secrétaire de séance : Jérémy NOVAIS

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Martine DUPIN de BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana-Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Béatrice GORON, Fabienne LATOUR, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Marc GERAUDIE, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX.

M. Gilles AULIAC suppléant de Mme Annie CUEILLE

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Jean-Philippe LEYGNAC représentant M. Jean-Pierre PEUCH

Avaient donné pouvoir :

Mme Sylvie CHRISTOPHE à Mme Yvette FOURNIER

Madame Sandy LACROIX à M. Jérémy NOVAIS

M. Michel BOUYOU à M. Pascal CAVITTE

M. Jean MOUZAT à M. Michel BREUILH

Étaient absents :

Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, MM. Grégory HUGUE, Jean-Claude PEYRAMARD, Jean-François SALLES

Objet : 3.2 Recrutement d'un contractuel sur le poste de Préventeur

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le tableau des emplois de la communauté d'agglomération de Tulle,

Considérant que le poste de Préventeur créé en 2015 et mutualisé avec la Ville de Tulle est vacant depuis juin 2020,

Considérant que le jury de recrutement, réuni le 3 septembre 2020 a établi le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire,

Considérant en revanche que le jury de recrutement a porté son choix sur un candidat pouvant être recruté dans les conditions du décret n° 2019-1414 relevant de l'article 3-3 de la loi n°84-53 « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous

réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi (catégories A, B et C) »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1- Décide de procéder au recrutement d'un agent sur le poste de Préventeur sur les bases de l'article 3-3 de la loi n°84-53 pour un CDD de 3 ans sur le grade de catégorie B, de technicien territorial, échelon 8 (IB 478) au minimum et échelon 9 (IB 500) au maximum à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- 2- Dit que l'agent recruté à temps complet par Tulle agglo exercera ses missions de Préventeur pour les deux collectivités à savoir Tulle agglo et la ville de Tulle et sera pris en charge financièrement à hauteur de 40% par Tulle agglo et 60% par la ville de Tulle ;
- 3- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches découlant de cette décision.

Fait et délibéré le 28 septembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH